Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 104 (1959)

Heft: 9

Artikel: De la brigade de montagne 10 à la 1re division : expériences pratiques

Autor: Wust

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-342951

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

cesse cet échange d'accusations entre les « responsables » — qu'ils se trouvent au gouvernement ou dans les administrations publiques ou privées — qui reprochent aux « informateurs » à la fois leur indiscréation et leur légéreté, et ces mêmes « informateurs » qui se plaignent des silences officiels et de la réserve qu'on observe à leur égard. Car cette guerre incessante détourne du vrai problème qui, encore une fois, est celui de l'information et de la formation du citoyen.

* * *

L'armée peut ici jouer un rôle utile. Elle sait que le soldat ne cesse pas d'être un citoyen. Elle n'ignore pas qu'il n'y a de vraie discipline que consentie et que le combattant doit savoir pourquoi il se bat. La défense nationale ne peut être organisée de manière efficace que si la nation a la volonté de survivre et si des relations de confiance s'établissent entre le peuple et son armée. Or il ne peut y avoir de confiance réciproque que sur la base d'une connaissance des problèmes et des hommes. L'effort d'information qui a été fait au dernier cours de répétition n'avait pas d'autre but. Dénué de toute arrière-pensée politique, de toute intention d'endoctrination, il visait d'une part à permettre à ceux qui n'étaient pas mobilisés de suivre le travail de la troupe, et d'autre part à donner au soldat en service un aperçu sur quelques uns des grands problèmes internationaux militaires et techniques qui se posent à la nation.

Colonel EMG FREYMOND

Chef EM 1. Division

De la Brigade de montagne 10 à la 1^{re} Division : expériences pratiques

A la suite de la crise morale de 1940, le général Guisan avait pris une série de mesures dont le but était d'assurer, en temps de paix comme en temps de guerre, l'information des cadres et de la troupe et celle de public.

Notre ancien cdt. en chef avait enseigné à ses subordonnés que la valeur de notre défense nationale est, d'abord, d'ordre moral et que la protection des esprits doit demeurer toujours notre premier souci.

A une époque où personne n'employait encore les termes de « guerre psychologique » et de « public relations » — car les Américains eux-mêmes, n'en connaissaient pas encore la signification — le général Guisan avait démontré qu'une information véridique et rapide peut maintenir, rétablir et renforcer la confiance d'un peuple et d'une armée en ses dirigeants. A cet effet, il avait trouvé plusieurs « solutions suisses » qui sont bien connues des lecteurs de la Revue militaire suisse, car elles ont fait ici-même, au lendemain de la guerre, l'objet d'études précises.

Après 1945, la guerre froide posait à la Suisse et à son armée, dans ce domaine de l'information des problèmes nouveaux. A certains égards, ils étaient plus difficiles. Il importait de leur trouver des solutions originales.

* * *

Comment par exemple une unité d'armée peut-elle, en une brève période de trois semaines, et avec les moyens limités dont elle dispose, contribuer à une meilleure information de la troupe et du public pour les convaincre de l'utilité des sacrifices que notre peuple s'impose librement?

Le premier commandant d'unité d'armée qui s'attacha en Suisse romande à résoudre sérieusement ce problème en temps de paix, fut le colonel-brigadier Gross, alors qu'il commandait la brigade de montagne 10.

Tout d'abord, il affirma sa conviction de la nécessité d'un grand effort dans ce domaine et il la fit partager par ses subordonnés.

Ensuite, il fit appel à des gens du métier, officiers, sous-officiers et soldats, choisis en fonction de leur spécialisation civile : professeurs, industriels, journalistes, qui étaient les plus qualifiés pour remplir cette tâche.

Enfin, il leur fit confiance. Il les autorisa à agir en toute occasion en son nom. Il leur donna tous les moyens dont ils avaient besoin et ne cessa jamais de les « couvrir ». Il prit la responsabilité de toutes leurs initiatives. Et surtout, il les mit entièrement à l'abri de toute difficulté d'ordre administratif ou financier, sujet sur lequel je reviendrai.

C'est dans cet esprit que furent organisés les premiers « cours d'information » de la brigade de montagne 10 et créé le premier journal militaire suisse destiné à la troupe, *Hausse 10*. En même temps, cette unité d'armée s'attacha à cultiver des relations confiantes avec la presse romande et à informer le public de son activité.

Quel doit être le but d'une information qui est actionnée par le commandant de l'unité d'armée ?

Tandis qu'il appartient à un commandant d'unité, de bataillon ou de régiment de traiter lui-même des sujets qui rentrent dans le cadre de son activité naturelle — par exemple, n'importe quel sujet qui fait partie de la formation militaire des cadres et de la troupe, de leur éducation comme de leur instruction — ou peut admettre qu'une information plus générale ne peut être organisée de manière méthodique que dans le cadre de l'unité d'armée et du régiment.

Cette information doit viser à répondre directement ou indirectement à quelques questions très simples que les cadres et la troupe se posent. Je pense en premier lieu à la situation politique et militaire. En effet, pour faire comprendre à nos soldats la nécessité de faire des sacrifices personnels et financiers qui leur sont demandés, rien n'est plus éloquent que de leur exposer la situation actuelle du monde où nous vivons et les forces en présence, à la condition, bien entendu, de faire appel à des conférenciers très capables non seulement de prononcer une conférence, mais encore de répondre à n'importe quelle question, si délicate soit-elle, et d'engager avec la troupe un véritable dialogue.

Si l'on tient compte de la situation de ces dernières années, il ne fallait pas craindre d'aborder aussi ce sujet qui était sur toutes lèvres : l'arme atomique.

Depuis longtemps, l'agresseur éventuel s'est servi avec le succès que l'on sait en Suisse aussi, d'une arme comme celle-ci pour répandre la peur. Il était indispensable de lui répliquer et de le neutraliser.

C'est ce que fit le commandant de la brigade de montagne 10 en faisant appel aux conférenciers les plus qualifiés dont il disposait à l'époque.

Cette information commença par les officiers, ce qui était relativement facile au cours de cadres.

Elle se poursuivit au CR dans le cadre des premiers « cours d'information » destinés à la troupe.

La formule idéale consisterait naturellement à informer tous nos soldats sans exception. Pour des raisons pratiques, ce n'est pas possible. Nous ne trouverions jamais des conférenciers qualifiés pour circuler dans plus d'une centaine d'unités.

C'est la raison pour laquelle la br. mont. 10 appliqua la formule suivante. Elle organisa l'information et les équipes de conférenciers qu'elle mit à la disposition des commandants de régiment. Pour de nombreuses raisons que chacun saisira aisément, et comme l'expérience l'a confirmé, le régiment est le cadre qui convient le mieux. Il appartient à son commandant de décider de l'emploi des « munitions » et des spécialistes que l'unité d'armée met à sa disposition, en l'aidant et en le conseillant du point de vue technique.

C'est dans cet esprit que furent organisés les premiers « cours d'information » qui groupaient, par régiment renforcé, plus d'une centaine de sof. et de soldats, à raison de 2 à 3 hommes par unité. Ce n'était certes, pas une formule idéale, mais c'était au moins un premier pas dont nul ne conteste la valeur.

* * *

On s'est posé à ce sujet des questions auxquelles j'aimerais répondre d'emblée :

- qui doit présider un tel cours ?
- faut-il y mêler des officiers et des soldats?

A mes yeux, et sur la base des expériences auxquelles j'ai assisté, je crois que de tels cours ne peuvent atteindre leur but qu'à la condition d'être conçus dans une atmosphère de liberté.

Mais alors, me dira-t-on, et la discipline, qu'en faites-vous?

Je pense que nous aurions le plus grand avantage — dans l'intérêt justement de la discipline — à distinguer de manière plus nette les formes de l'activité que nous exerçons sous l'uniforme. Dans d'autres armées, la discipline est souvent plus stricte que la nôtre lorsque l'on est en service commandé. En écrivant cette phrase, je ne pense pas seulement à la discipline de la troupe et à ses formes extérieures, mais surtout à la discipline intellectuelle des cadres lorsque ceux-ci exercent leur commandement. Je pense aussi aux règlements et à la manière dont ils sont appliqués...

Mais lorsque le service commandé a pris fin, à 18 heures le soir par exemple, nul ne s'étonnera de voir un général attablé dans un local où se trouvent des soldats. Personne ne craindra que le premier perde une autorité qui est naturelle, qui n'a pas besoin d'être protégée ou renforcée de manière artificielle.

Pour revenir à l'armée suisse, nous devons distinguer plus nettement une information qui se fait en service commandé et qui porte sur des sujets purement militaires — là, il y a un chef qui parle et des subordonnés qui écoutent — et une information qui porte sur des sujets beaucoup plus généraux, sujets qui dépassent très largement le cadre de la section ou de l'unité. Cette information-là qui vise, elle, à expliquer et à convaincre s'adresse au citoyen qui est devenu, pour quelques jours seulement, un soldat.

Le but de cette information, qui est de convaincre, ne peut être atteint que si elle aboutit à un véritable dialogue, si elle permet à chacun de s'exprimer librement et de poser, sans aucune crainte, toutes les questions qui lui viennent à l'esprit.

Qu'on le veuille ou non, ces conditions ne sont certainement pas réalisées si l'on tient à mêler officiers et soldats et si la présidence effective de ce cours est entièrement assumée par un officier qui cherche à s'imposer par l'autorité que lui confère son grade.

L'expérience a prouvé qu'il convenait de charger de cette tâche un soldat ou un sous-officier choisi avec le plus grand soin, auquel nous avons donné le titre d'animateur. Mis en confiance, ses camarades s'expriment alors en toute liberté. Et quand de telles conditions sont réunies, le commandant de régiment qui vient assister à une partie de ces cours sera écouté avec d'autant plus d'intérêt lorsqu'il interviendra pour faire entendre son point de vue personnel. Et son influence personnelle n'en sera que plus grande, non seulement dans ce cercle restreint, mais dans tout son régiment.

* * *

Le succès évident de ces premiers cours, les réactions très favorables des commandants de troupe engagèrent le commandant de la brigade de montagne 10 à franchir une étape nouvelle : il prescrivit à son état-major de voir comment il serait possible d'organiser une information écrite, sous la forme d'un bulletin.

Il est encore trop tôt de dire comment naquit le premier journal de troupe créé dans l'armée suisse. Bornons-nous à dire que cette première naissance fut très rapide puisqu'elle ne dura que 24 heures, grâce à l'approbation que cette initiative rencontra tant auprès du cdt. br. mont. 10 qu'auprès du cdt. 1 CA et du chef du DMF. Cette première tentative réussit parce qu'elle bénéficia de l'appui d'un grand éditeur de journaux romand, et parce que sa réalisation fut confiée à des journalistes professionnels qui connaissaient leur métier. Elle réussit enfin parce que, sur le plan administratif, tous les organes de l'unité d'armée s'employèrent à surmonter les difficultés nées dans les règlements ou les bureaux.

L'idée d'un journal d'unité d'armée n'est nullement originale. De tels journaux existaient déjà dans toutes les armées étrangères pendant la dernière guerre mondiale. Pourquoi l'armée suisse n'aurait-elle pas les siens ? Pourquoi n'essaierait-elle pas au moins de se livrer aux préparatifs qui lui permettraient d'en éditer, sur une large échelle, le jour où le besoin s'en ferait sentir ?

Sur la conception d'un tel journal, les avis peuvent diverger.

Personnellement, je pense qu'il doit d'abord — comme un journal civil — répondre aux besoins de son public, c'est-à-dire de la troupe. Pour susciter l'intérêt de celle-ci, il doit — à l'époque de la télévision — ressembler à un journal civil. Ce journal ayant été librement adopté par ses lecteurs, il permettra ensuite — et avec d'autant plus de succès — au commandement responsable de dire à ses subordonnés, chaque fois qu'il le désire, ce qu'il veut et ce qu'il doit leur dire.

Un tel journal ne saurait être évidemment conçu ni comme un document officiel — il ne l'a jamais été — ni comme une revue destinée à des officiers.

Il doit aussi distraire et amuser. Si, personnellement, je n'ai pas le moindre goût pour certaines plaisanteries militaires qui se sont exprimées avec plus ou moins d'esprit dans de tels journaux, je ne vois guère, en revanche, ce que le « prestige » de l'armée, l'autorité de ses chefs ou la discipline y ont perdu.

Ce qui apparait clairement aux yeux de tous ceux qui ont suivi les réactions de la troupe, c'est l'intérêt qu'elle a manifesté dans le meilleur esprit pour ces premières expériences : enfin, disait-on dans ses rangs, l'armée ne nous traite plus seulement comme des numéros, mais comme des hommes, des citoyens majeurs auxquels on donne des explications. C'était le but essentiel de ces premières expériences tentées dans les conditions nouvelles du temps de paix. Nul ne contestera que ce but ait été atteint.

* * *

Ces premières expériences devaient faire école.

Tandis qu'elles se poursuivent à la br. mont. 10, le nouveau commandant de la 1^{re} division s'attacha à les étendre encore en donnant au facteur moral la place qui lui revient, à une époque où personne n'échappe aux effets de la guerre psychologique.

En 1958, les cours d'information furent organisés avec le même succès et selon les mêmes principes à la 1^{re} div. qu'à la br. mont. 10.

En vue du CR 59, qui allait réunir toute cette unité d'armée en même temps sous les drapeaux, son commandant décida de se livrer à de nouvelles et plus larges expériences.

Se comportant comme le chef d'une grande entreprise moderne qui grouperait des milliers d'hommes et qui fait usage de ces techniques depuis longtemps, il s'entoura de quelques spécialistes choisis en fonction de leurs aptitudes civiles. Pourquoi le cdt. d'une unité d'armée ne ferait-il pas appel à de tels spécialistes des « public relations », de l'étude du marché, des diverses branches de l'information, du journalisme, de la radio, de la télévision, alors que ces

techniciens sont employés depuis longtemps dans leur métier à l'étranger, alors surtout que l'armée suisse le fait déjà dans les autres domaines ?

L'information est, au premier chef, un devoir du commandant lui-même. Elle n'a de valeur que si elle est fortement marquée de son sceau personnel. C'est en vertu de ce principe que le cdt. 1^{re} div. s'attarda à suivre directement le travail de cette équipe appelée « détachement de l'information » qui fut, à titre expérimental, subordonnée du SR 1^{re} div. avec lequel il devait travailler en collaboration étroite.

* * *

Ouvrons ici une parenthèse pour souligner dans quel esprit cette information fut conçue.

D'autres armées connaissent aujourd'hui, et sur une large échelle, ce qu'elles appellent l'« action psychologique », qui n'est souvent qu'une forme plus ou moins habile de propagande.

Le problème que nous avons à résoudre dans l'armée suisse est très différent, il importe de le souligner.

Nous n'avons à faire ni à une armée de métier, ni à des recrues appelées à passer deux ans sous l'uniforme, mais à des citoyens majeurs qui n'y passent que trois semaines en vertu d'une constitution dont le fondement demeure la volonté populaire. Notre défense nationale n'a, en définitive, de valeur que si elle s'appuie toujours sur cette volonté populaire.

Comme officiers nous devons nous interdire de profiter, si peu que ce soit, de notre situation militaire pour développer une « propagande » ou pour exercer une influence politique quelconque, ce terme étant pris ici dans son sens étroit et partisan.

En revanche, nous avons non seulement le droit mais le devoir de servir l'intérêt national en justifiant par une information véridique et objective notre effort de défense nationale, c'est-à-dire en montrant à nos soldats la situation politique et militaire du monde dans lequel la Suisse s'efforce de demeurer indépendante, et comment elle entend le faire sur tous les plans.

Cette information doit naturellement s'adapter aux circonstances du moment.

En 1958 et au début de 1959, notre opinion publique était sous l'effet d'une propagande dite de « la mort atomique », dont le but était de nous impressionner et de nous affaiblir. Il était urgent d'y répondre par des explications, sans se livrer à des polémiques inutiles. Un document rédigé dans le cadre du 1 CA, mais sous la direction du cdt. 1^{re} div., répondit à ce souci et fournit aux cadres

du 1 CA les premières « munitions » dont ils avaient besoin pour y voir clair eux-mêmes et pour être en mesure de répondre aux questions qui leur étaient posées. Dans ce cas comme dans d'autres, il s'agissait de fournir à nos cadres et, indirectement, à leurs subordonnés des informations sûres en leur laissant le soin d'en tirer eux-mêmes les conclusions qui s'imposent.

Cette conciliation de la liberté de pensée et de la discipline n'est, certes, pas facile. Les expériences dont ce numéro spécial fait état comme celles du service actif montrent, toutefois, qu'elle est parfaitement possible, grâce à de nouvelles « solutions suisses » qu'il nous appartient de rechercher et de mettre au point.

L'information développée du CR 59 dans le cadre de la 1^{re} div. était conforme aux règles connues à l'étranger sous le terme de « public relations ».

C'est la raison pour laquelle notre division se livra, pour la première fois dans l'armée suisse, à un sondage d'opinion qui porta sur 1000 officiers, sous-officiers et soldats. Ce sondage eut lieu sous la direction de deux spécialistes, sous la surveillance personnelle du cdt. de div. lui-même.

Pourquoi procéder à un tel sondage?

Si un lieutenant a le devoir de connaître l'état d'esprit et les préoccupations de sa troupe, lui qui peut encore le faire grâce à un contact direct, ce souci devrait animer jusqu'au gouvernement tous les échelons responsables de l'armée et de la défense nationale. A l'étranger, il y a longtemps que de tels services existent. Pourquoi l'armée suisse ne bénéficierait-elle pas aussi des mêmes techniques et techniciens dont son économie a déjà éprouvé et reconnu la valeur ?

Tôt ou tard, elle en fera un large usage comme d'autres armées modernes. Pourquoi ne pas connaître au moins les problèmes que posera chez nous le maniement de cette arme nouvelle ?

Et puis, une information conçue à l'échelle d'une grande collectivité n'a d'efficacité que si le terrain sur lequel elle va se développer a fait l'objet d'une reconnaissance préalable.

Le directeur d'Analyses économiques et sociales dresse plus loin le bilan de cette première expérience qui n'a soulevé aucune des difficultés auxquelles on pouvait s'attendre et qui a été, elle aussi, accueillie par la troupe et par ses chefs avec un intérêt exceptionnel.

On souhaite que tous nos cadres se donnent la peine d'en méditer les premiers résultats sur la base desquels une action si utile pourrait se poursuivre. Avons-nous par exemple le droit, nous officiers, de demeurer passifs et indifférents devant cette seule constatation: trop de nos camarades ont au service, à tort ou à raison, ce sondage le prouve, « le sentiment de faire des choses inutiles »...

Cette seule constatation ne devrait-elle pas inspirer toute notre activité militaire au cours de ces prochains mois ? Comme il serait facile pourtant, dans bien des cas, de diminuer au moins ce sentiment!

Le sondage d'opinion — nous en avons maintenant la preuve — peut servir, dans une armée comme la nôtre, à des tâches multiples dès le temps de paix. Je pense en particulier au profit que pourraient en tirer, sur le plan technique, les divers services du DMF lorsqu'ils étudient telle ou telle réforme et chaque fois qu'ils ont intérêt à prendre, sur un point précis, la « température » des cadres et de la troupe.

Avant de se livrer à cette première expérience, on pouvait se demander si nos cadres étaient préparés intellectuellement à y participer. Pour tous ceux qui l'ont suivie, il ne fait aucun doute que tel est le cas, car de telles techniques sont de plus en plus largement utilisées au civil. La troupe les connaît aussi de mieux en mieux et là, comme dans le cas des cours d'information ou du journal, sa réaction a été entièrement positive. Elle a tout de suite saisi l'intérêt de cette expérience. Enfin, dit-elle, l'armée suisse suit le mouvement. Elle innove. Elle se modernise. Elle sort de l'ornière...

* * *

C'est le même sentiment qu'à l'exception d'un seul journaliste, M. Barras, dans *La Liberté* de Fribourg, qui y a vu je ne sais quel danger imaginaire, la presse romande unanime a exprimé en suivant de très près l'activité de la 1^{re} div. au CR 59.

Car celle-ci ne se contenta pas d'organiser l'information des cadres et de la troupe en fonction d'un plan élaboré par le commandement. Elle s'attacha en même temps à informer régulièrement la population de son activité par le moyen de l'équipe de reporters de la radio et de la TV qui travaillait sous notre direction en uniforme et grâce, en même temps, à une journée de la presse qui fut organisée par deux jeunes éditeurs de journaux, simples soldats mobilisés. De cette manière, la collaboration armée-presse-radio-TV devint une réalité grâce non seulement au dévouement et, il n'est pas excessif de le dire, à l'enthousiasme des hommes du métier qui ont saisi l'utilité de ce travail. Jamais l'on n'avait vu en Suisse romande des reportages aussi complets, aussi fouillés et aussi positifs sur le travail de l'armée que ceux qui ont paru au lendemain de cette journée de la presse organisée par la 1^{re} div. Nos confrères

ont vu quelle confiance l'armée faisait à la presse; ils y ont répondu de la même manière. Le résultat, c'est que le contentement de la troupe a gagné le public, où ces expériences ont été commentées de manière très favorable. Il est désormais démontré qu'une information objective, développée par des gens du métier qui connaissent à fond le sujet dans lequel ils se sont spécialisés, ne nuit en aucune manière à la discipline ou à l'autorité des cadres. Bien au contraire : si elle est conçue dans l'esprit où elle l'a été tant à la br. mont. 10 qu'à la 1^{re} div., elle ne peut que raffermir la confiance du peuple suisse dans son armée.

Il est démontré que l'emploi des techniques les plus modernes est utile et possible dans l'une de nos grandes unités d'armée.

Il est démontré qu'une telle unité d'armée dispose, sans le savoir souvent, de nombreuses personnalités qualifiées qui peuvent servir à cette action. Un seul exemple : le plt. Olivier Long, Ministre de Suisse, astreint au CR 59 et découvert par hasard à Berne..., qui pouvait, mieux que quiconque, traiter du sujet si actuel et si délicat de « la Suisse et l'Europe ».

Il est démontré que même en temps de paix et malgré l'obstacle des routines administratives, il est possible, à la condition de le vouloir, d'innover dans l'armée suisse de 1959.

Ces diverses initiatives, bien sûr, comportaient des risques et, à côté de l'actif, un passif que nous nous garderons bien de passer sous silence. Cette action d'information a souffert d'une improvisation inévitable de la part d'hommes qui devaient à la fois gagner le pain de leur famille, préparer une tâche militaire normale qui, représente, à elle seule, un second métier, et se livrer dans ce domaine, sans aucun appui administratif, à des préparatifs dont ils connaissent l'ampleur. Pour plusieurs d'entre eux — je pense en particulier à l'équipe du journal et aux soldats qui ont participé avant le CR, dans des conditions très difficiles, à la préparation des cours d'information — ce fut un tour de force qui ne pourra pas être renouvelé dans les mêmes conditions, il faut le dire nettement.

Mais s'ils n'ignoraient pas les risques de ces initiatives, les techniciens de l'information qui ont été appelés à y participer savaient que le commandement de l'unité d'armée était le premier convaincu de l'utilité de ce travail, qu'il leur faisait confiance, qu'il était prêt à fermer les yeux sur certains détails à juste titre critiquables, qu'il les « couvrirait » en toute circonstance et qu'il ne jugerait leur travail que par son bilan. C'est cette conviction qui leur a permis à tous d'aller de l'avant sans hésiter. Quant au bilan, nul ne contestera que l'actif l'emporte largement sur le passif.

Major Wust, of. rens. EM 1re div.